

RIEN SANS MON CONSENTEMENT.

LA VILLE DE BRUXELLES S'ATTAQUE AU HARCELEMENT ET VIOLENCES SEXUELLES EN 77 MESURES

Face à la vague de témoignages de personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans certains lieux festifs de la capitale, la Ville de Bruxelles répond avec un nouveau plan d'action "Rien sans mon consentement" en 77 mesures pour lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles.

A l'heure de leur réouverture, le secteur de la nuit, en collaboration avec diverses associations, veut lui aussi réagir fermement et rapidement en s'associant au plan d'action de la Ville.

De nombreuses actions contre les violences faites aux femmes sont prévues dans l'accord de majorité et notamment développées dans les plans d'action Égalité femmes-hommes. La Ville de Bruxelles est consciente du travail qu'il reste à accomplir sur cette problématique.

Le plan d'action "Rien sans mon consentement" se base sur les trois axes du cercle vertueux de la chaîne de sécurité : prévention, action et suivi.

Le volet prévention agit principalement sur une campagne de sensibilisation, en collaboration avec les secteurs Horeca et de la nuit, qui sera déployée sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Les actions de ce plan seront concrétisées au niveau de la Ville, de la zone de police et de Brussels by Night Federation, via des mesures structurelles, d'accueil des victimes, de mobilité, mais aussi des formations du personnel de la police et des établissements.

« L'objectif, c'est que toute personne qui se rend dans un lieu festif se sente en sécurité tant en dehors qu'au sein de l'établissement. Un sentiment de sécurité qui sera renforcé par la formation de près de 290 agents de police chaque année. Il est d'une importance capitale pour les victimes que la Ville ait cette approche globale afin de mettre un terme à ces violences inacceptables. »

explique Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Dans les rues, les éclairages urbains et les caméras vont être renforcés à toute heure de la nuit dans les quartiers festifs. A l'intérieur, des dispositifs tels que l'aménagement de "Safer Zone" vont être mis en place. La mobilité sera aussi renforcée à la mise en place d'un code "safe taxi", en collaboration avec les Taxis bleus.

« La vie nocturne fait partie intégrante de la culture : les clubs et boîtes de nuit sont des lieux où faire la fête rime avec création, rencontres et échanges. Danser sur de la musique est indispensable à notre bien-être et à notre santé mentale. Nous avons toutes et tous le droit de faire la fête en sécurité. La mise en place d'une Charte de la Vie Nocturne en collaboration avec les acteurs concernés est une étape importante vers des nuits plus sûres. »

souligne Delphine Houba, Echevine de la Culture, du Tourisme et des Grands Événements.

« Nous voulons que nos Horeca et lieux de fête soient accueillants et sûrs pour tous quelque soit son genre ou son identité. Afin de répondre à cet objectif, nous allons accompagner l'horeca et le monde de la nuit, en menant un travail de sensibilisation auprès des gérants et de formation de leur personnel notamment. »

déclare Fabian Maingain, Echevin des Affaires économiques.

« La lutte contre le harcèlement et les agressions à l'encontre des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+ dans l'espace public est un pan important de nos plans d'action à la Ville de Bruxelles. Avec ces nouvelles mesures, nous entendons impliquer directement les acteurs de terrain du monde de la nuit grâce à des formations qui leur permettront de devenir des alliés et relais efficaces dans la prévention et la prise en charge des futures victimes. »

précise Lydia Mutyebele, Echevin de l'Egalité des chances

Un marché public sera très prochainement lancé pour désigner une association chargée de dispenser cette formation au personnel du monde de la nuit. Par ailleurs, elle entend déployer d'autres moyens concrets avec notamment 30% de places supplémentaires dans les CPVS ainsi que l'engagement d'un coordinateur spécifique pour le harcèlement et le harcèlement de nuit.

La Ville de Bruxelles condamne les agresseurs et considère comme intolérable tout acte de complicité. La Ville s'engage à encourager les poursuites judiciaires et à interpeller le parquet en cas de nécessité. C'est pourquoi le suivi de ces mesures passe inévitablement par la mise en place de sanctions : permis ou autorisation non délivré.e.s, amende, etc.



Contacts :

- Wafaa Hammich, Cabinet du Bourgmestre, Wafaa.Hammich@brucity.be, +32 (0)484 87 06 61
- Maïlys Charlier Zenari, Cabinet de l'Échevine de la Culture, du Tourisme et des Grands événements, mailys.charlierzenari@brucity.be, +32 (0)490 14 07 90
- Adélaïde De Patoul, Cabinet de l'Échevin des Affaires économiques, Adelaide.DePatoul@brucity.be, +32 (0)490 14 12 59
- Géraldine Rademaker, Cabinet de l'Échevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances, Geraldine.Rademaker@brucity.be, +32 (0)490 42 76 73